



### Le Chef de l'Etat organise une collecte de fonds pour la réhabilitation du marché de Kamenge



Le Chef de l'État Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a effectué lundi le 05 octobre 2020 une visite de soutien aux commerçants du marché calciné de Kamenge. Il était en compagnie des hommes d'affaires, des assureurs, des banquiers. Ils ont fait un élan de solidarité, allant jusqu'à 2 milliards de Francs burundais pour la réhabilitation du marché.

Dans son mot d'accueil le Maire de la Ville de Bujumbura CP Jimmy Hatungimana a salué la présence du Chef de l'État à ce marché selon le Maire de la Ville, la présence du Président de la République à ce marché pendant ces moments de détresse a réconforté tous les citoyens ". Dans son allocution compassionnelle, le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a fait savoir que tous les burundais sont en com-

misération face à ce malheur qui s'est abattu à leurs compatriotes commerçants de ce marché calciné. Il leur a demandé de tenir dans ces moments de grande perte.

S'appuyant sur l'histoire de Job qui a été tenté par Satan mais en vain, il les a conseillés à ne pas désespérer face à cette situation, expliquant que le Gouvernement responsable et laborieux ne va pas les abandonner. Le Chef de l'État a saisi cette opportunité pour demander à toute âme charitable de manifester un geste de soutien pour la réhabilitation de ce marché.

Au cours de cette visite, des hommes d'affaires, des assureurs, les patrons des sociétés, des entreprises et des particuliers se sont engagés à soutenir les commerçants victimes de l'incendie qui a ravagé le mar-

#### Dans ce numéro:

#### page

Le Chef de l'Etat organise une collecte de fonds pour la réhabilitation du marché de Kamenge

1

Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC

2

Rentrée judiciaire 2020-2021: "la justice équitable, c'est la mission du nouveau Gouvernement"

3

La Première Dame reçoit en audience la Représentante résidente de la Banque Mondiale au Burundi

4

Visite au Burundi de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo

7

Communiqué de Presse de la réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 07 octobre 2020

9

ché de Kamenge. Ils ont manifesté leur volonté de solidarité jusqu'à 2 milliards de FBU. Le Chef de l'État a demandé aux banquiers qui ont octroyé des crédits à ces commerçants victimes de l'incendie de revoir leurs intérêts comme ils l'ont fait en 2013 lors de l'incendie du marché central et de les refinancer pour pouvoir payer les dettes.

Le Chef de l'État a promis de mettre en place un comité de gestion et de réhabilitation du marché de Kamenge et d'ouvrir un compte de solidarité pour aider ces commerçants qui ont perdu leurs biens dans ce marché. L'association des banques a promis de revoir les contrats d'engagement avec leurs clients victimes de cet incendie. (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

### Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC



Le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a reçu en audience lundi le 5 octobre 2020, une délégation de haut niveau venue de la République Démocratique du Congo (RDC) est conduite par la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de ce pays, Son Excellence Madame Marie Tumba Nzeza. Leurs entretiens ont porté sur des sujets relatifs à la paix et à la sécurité. Ils ont également échangé sur le développement des relations commerciales entre les deux pays.

Selon la Ministre Congolaise d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, les relations bilatérales entre les deux pays sont excellentes. Néanmoins, Son Excellence Madame Marie Tumba Nzeza a fait part de la volonté de son pays de renforcer davantage ces relations avec le Burundi.

Au cours de cette audience, la Ministre d'Etat des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo a adressé au Chef de

l'Etat et au peuple burundais un message de confort suite à la disparition de l'ancien Chef d'Etat Son Excellence Pierre Nkurunziza.

Son Excellence Madame Marie Tumba Nzeza a profité de l'occasion pour réitérer au Chef de l'Etat burundais l'invitation de son pays à la réunion des pays des Grands Lacs que la République Démocratique du Congo est en train d'organiser.

A ce sujet, le Chef de l'Etat burundais a remercié son homologue Congolais pour toutes ces initiatives et a reconnu l'importance d'une réunion des pays de la sous-region.

Néanmoins, pour le Chef de l'Etat, le renforcement des relations bilatérales entre le Burundi et la République Démocratique du Congo prime sur une telle réunion car, selon lui, les deux pays ont des préoccupations communes qui leur sont propres et qu'ils ne partagent pas avec le reste des pays de la sous région.

(source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Rentrée judiciaire 2020-2021: "la justice équitable, c'est la mission du nouveau Gouvernement"



Le Ministère de la Justice a procédé, au Palais des Congrès de Kigobe vendredi le 2 octobre 2020, à la rentrée judiciaire, exercice 2020-2021, sous le thème « une justice équitable, c'est la mission du Gouvernement responsable ». Les cérémonies ont été rehaussées par la présence du Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye.

Dans son discours d'ouverture de l'année judiciaire 2020-2021, le Chef de l'État a félicité le secteur de l'appareil judiciaire pour le travail qu'il a accompli durant l'exercice 2019-2020. Il a exhorté les magistrats à travailler dans l'impartialité, à éviter la corruption et d'autres comportements qui reflètent une mauvaise image de ce pouvoir judiciaire.

Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a en outre rappelé l'important rôle que jouait dans le temps le conseil des notables. Et de préciser que le conseil des notables aura son rôle à jouer dans la cohésion sociale et dans le règlement de certains litiges au niveau collinaire.

Le Chef de l'État a appelé les juges à se comporter en bons pères de famille car, personne n'est au dessus de la loi. Il a aussi tranquilisé la population que le Gouvernement responsable et laborieux travaillera pour l'intérêt de tout le monde. Selon lui, si la justice joue pleinement son rôle, la paix et la démocratie seront garanties.

Le Chef de l'État a également mis en garde les autorités administratives qui commettent des erreurs pensant que le Gouvernement répondra de leurs actes. Le Président de la République a aussi demandé aux gens qui se font justice à rompre avec ce mauvais comportement et a appelé l'appareil judiciaire à redorer son image car selon lui, la plupart des cas se font lorsque la justice ne joue pas pleinement son rôle.

Prenant la parole, la Ministre de la Justice Madame Jeanine Nibizi a affirmé que le développement du pays n'est pas possible sans une justice saine et efficace. Elle a en outre rappelé quelques réalisations du Ministère en charge de la Justice au cours de l'exercice 2019-2020 et les perspectives au cours de l'année 2020-2021. Parmi les réalisations, elle a notamment cité la réhabilitation et l'extension des maisons carcérales, la traduction de certaines lois en Kirundi, le renforcement des capacités du personnel œuvrant dans le secteur judiciaire pour ne citer que ceux-là.

Et par rapport aux perspectives d'avenir, le Ministère de la Justice compte construire à Gitega, la capitale politique du pays, le building qui abritera ce Ministère, tout mettre en œuvre pour réduire le nombre de détenus dans les prisons, remplacer la peine d'emprisonnement par les travaux d'intérêt public et la formation des prisonniers dans différents métiers, l'organisation des séances de sensibilisation à l'endroit du personnel de l'appareil judiciaire dans la lutte contre l'impunité, la malversation économique et la corruption etc., a expliqué la Ministre en charge de la Justice.

La Ministre de la Justice a clôturé son discours en précisant qu'elle est consciente que tout cela ne sera possible que si tout le personnel judiciaire, sans exception, ne s'implique fermement dans la mise en œuvre des tâches lui assignées.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## La Première Dame reçoit en audience la Représentante résidente de la Banque Mondiale au Burundi



La Première Dame Son Excellence Madame Angéline Ndayishimiye a reçu en audience mardi le 06 octobre 2020, la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi, Madame Véronique Kabongo. Les deux personnalités ont échangé sur le travail et les objectifs de la Première Dame et ont analysé dans quelle mesure la Banque Mondiale peut venir en appui. La Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi a indiqué qu'elles ont trouvé des terrains communs : l'objectif de

l'autonomisation de la femme qui est un élément central du programme de la Banque Mondiale au Burundi et qui est au cœur des intérêts de la Première Dame.

Les deux personnalités se sont mises d'accord de travailler bientôt à cet agenda qui constitue un thème de développement important pour le Burundi et qui concerne plus de la moitié de la population burundaise. (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Revue conjointe de la performance du portefeuille de la Banque Mondiale au Burundi



Le Premier Ministre Burundais Son Excellence CPG Alain Guillaume Bunyoni a procédé vendredi le 02 octobre 2020 à l'ouverture d'un atelier sur la revue conjointe de la performance du portefeuille de la Banque Mondiale au Burundi.

Selon Madame la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi, Madame Véronique Kabongo, a indiqué que cette Banque est au Burundi depuis 1957 et finance des projets du Gouvernement et qu'une évaluation de ces projets fait partie intégrante des dispositifs de mise en œuvre de ces projets.

Elle a également fait savoir que l'objectif de la revue conjointe est d'améliorer la performance du portefeuille en étroite collaboration avec les unités de gestion des projets pour répondre aux défis de gestion financière d'approvisionnement, de décaissement et d'absorption rencontrés par les projets pendant la mise en œuvre.

Selon la Représentante Résidente, évaluer la performance globale du portefeuille des projets financés par la Banque Mondiale est une occasion pour les deux partenaires d'échanger sur la mise en œuvre des projets, de se féliciter des progrès accomplis, d'identifier également des pistes de solutions face aux défis rencontrés.

Le portefeuille actif de la Banque Mondiale au Burundi comporte 15 projets dont 12 nationaux et 3 régionaux avec un financement de 795.30 millions de dollars américains sur une période de 4.5 ans. Selon toujours Madame Véronique Kabongo, la distribution sectorielle des fonds est assez équilibrée et touche les secteurs de la santé, l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la gouvernance, la création d'emploi, la protection sociale et l'environnement.

Tous ces projets s'alignent au Programme National de Développement du Burundi PND2018-2027 conformément au cadre de partenariat stratégique FY19/23 et mettent l'accent sur le développement humain et le renforcement de la résilience économique et sociale tout en se concentrant sur la bonne gouvernance et le renforcement des institutions.

La Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi Madame Véronique Kabongo a conclu ses propos en rappelant que l'allocation IDA va connaître une croissance importante de 300 millions de dollars américains en IDA18 et pourra potentiellement passer à près de 600 millions de dollars US pour les 3 prochaines années. "Ensemble avec le Gouvernement du Burundi, nous pourrions convaincre le conseil d'administration du bien fondé de cette allocation pour décrocher cette allocation, a précisé Madame Véronique Kabongo.

Le Premier Ministre Son Excellence CPG Alain-Guillaume Bunyoni qui a ouvert ces travaux au nom du Gouvernement du Burundi s'est réjoui du fait que la Banque Mondiale est un partenaire fiable qui, grâ-

ce à ces financements a contribué à atténuer les inégalités sociales en améliorant les conditions de vie des populations, ce qui a renforcé le capital humain.

Son Excellence CPG Alain Guillaume Bunyoni a indiqué que le Burundi est dans une période de développement socio-économique et invite les partenaires techniques et financiers à y participer. Il leur a informés que dorénavant, l'approche avec les partenaires sera une approche gagnant-gagnant. Pour que les principaux objectifs du partenariat avec la Banque Mondiale soient totalement atteints, l'inclusion du capital humain et la résilience économique demande l'apport de tout un chacun pour atteindre les résultats positifs a poursuivi le Premier Ministre Son Excellence CPG Alain Guillaume Bunyoni.

Son Excellence CPG Alain Guillaume Bunyoni a demandé aux coordonnateurs des projets financés par la Banque Mondiale de faire la bonne gestion des financements pour que ces derniers servent à leur ultime but en mettant un accent à la pérennité des projets en vue d'une crédibilité auprès de la Banque Mondiale afin que les allocations soient augmentées.

Le Premier Ministre Son Excellence CPG Alain Guillaume Bunyoni a conclu ses propos en réitérant l'engagement du Gouvernement dans la coopération avec ces partenaires techniques et financiers et a indiqué que la tenue de la revue s'inspire de la volonté manifeste du Gouvernement de suivre de près, les réalisations des différents intervenants en matière de développement socio-économique du pays au bénéfice de la population burundaise. (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le Vice-Président de la République reçoit en audience l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi



Le Vice-Président de la République Ir Prosper Bazombanza a reçu en audience mardi le 06 octobre 2020, Son Excellence Dieter Reinl Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne qui venait pour une visite de courtoisie. Leurs échanges ont porté sur la coopération bilatérale entre les deux pays et la coopération internationale comme l'a indiqué l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi Son Excellence Dieter Reinl à la sortie de l'audience. (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le Président du Sénat burundais reçoit en audience l'Ambassadeur du Kenya au Burundi



Le Président du Sénat burundais, le Très Honorable Emmanuel Sinzohage, a reçu en audience mercredi le 7 octobre, l'Ambassadeur du Kenya au Burundi, Son Excellence Monsieur Keneth Vitisia. Dans son interview à la presse, l'Ambassadeur du Kenya au Burundi a indiqué qu'il venait présenter, au nom du Président du Sé-

nat Kényan, les félicitations au Président du Sénat burundais pour ses nouvelles fonctions de présider cette institution prestigieuse.

Il a ajouté qu'il était porteur d'une invitation de la part du Président du Sénat Kényan à son homologue du Burundi, de visiter le Kenya dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre les deux pays.

Le Président du Sénat burundais a marqué son accord de visiter le Sénat du Kenya, tout en expliquant que les échanges entre son homologue du Kenya porteront des fruits en faveur des citoyens des deux pays respectifs. (source: [www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## Visite au Burundi de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo



**L**e lundi 05 octobre 2020, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi S.E Ambassadeur Albert SHINGIRO a reçu en audience une délégation de haut niveau conduite par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo S.E Madame Marie TUMBA NZEZA.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi S.E Ambassadeur Albert SHINGIRO a d'abord souhaité la bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo.

Prenant la parole à son tour, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo S.E Madame Marie TUMBA NZEZA a salué la tenue de cette session qui est la concrétisation de la volonté de nos deux Chefs d'Etat, leurs Excellences Evariste NDAYISHIMIYE et Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Par après, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi Ambassadeur Albert SHINGIRO a salué les excellentes relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays tout en souhaitant leur renforcement.

Ensuite, les deux délégations ont échangé sur les points ayant trait à la gestion des questions de sécurité à la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo, la promotion des échanges commerciaux entre les deux pays, la gestion de la pandémie de la Covid-19 ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

Après avoir identifié les défis auxquels la République du Burundi et la République Démocratique du Congo sont confrontés, et au terme d'échanges fructueux, les deux délégations ont formulé quelques recommandations. Il s'agit entre autres :

- l'établissement d'un Mémorandum d'Entente sur le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité sur la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo ;
- la mise en place d'un cadre d'échange d'informations entre les autorités administratives des deux pays à tous les niveaux ;
- l'initiation des rencontres régulières des autorités militaires, policières et administratives des provinces frontalières de la République du Burundi et celles de la République Démocratique du Congo ;
- la mise en place des mécanismes conjoints de stabilisation de la plaine de la Rusizi/Ruzizi qui prennent en considération le développement durable, dans l'objectif de faire du Lac Tanganyika notre « mare nostrum », notre patrimoine commun, et de sécuriser l'espace tout autour des frontières ;
- la réhabilitation de la Route Nationale N° 5 Bukavu-Uvira dont 10 km ont déjà été asphaltés pour faciliter le flux des biens et des personnes entre le Burundi et la République

Démocratique du Congo ;

- la demande aux deux pays d'accélérer les démarches de la réhabilitation du pont qui relie la province de Cibitoke au Burundi et la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo ;
- la régulation et l'accroissement des échanges commerciaux transfrontaliers dans l'intérêt bien compris des économies des deux pays ;
- la mise en place d'un plan opérationnel conjoint de neutralisation des forces négatives et autres groupes armés déstabilisant nos deux pays, notamment en organisant des patrouilles coordonnées de part et d'autre de notre frontière commune ;
- la mise en place d'un pont pour piétons reliant Gihanga à Kagina au Sud-Kivu ;
- la conjugaison des efforts en vue de lutter contre la fraude et la contrebande transfrontalières ainsi que le trafic illicite des ressources naturelles;
- la mise en place d'un mécanisme conjoint de protection de l'environnement le long de la frontière commune en l'occurrence le littoral du Lac Tanganyika et la plaine de la Rusizi/Ruzizi ;
- la réactivation des activités de la Commission Technique Mixte chargée de la Démarcation et de la Matérialisation de la frontière commune entre les deux pays ;
- l'encouragement de l'échange d'informations et de renseignements entre les Forces de Défense et les Services de Sécurité en particulier sur la sécurité transfrontalière ;
- l'implication des Forces de la Marine de nos deux pays dans le contrôle du Lac Tanganyika par des patrouilles coordonnées, pour empêcher toute activité des forces négatives opérant le long du Lac Tanganyika ;
- la signature d'un Accord Bilatéral spécifique pour la gestion du séjour et de l'établisse-

ment des ressortissants des deux pays sur le territoire de l'un ou de l'autre ;

- la réactivation de la tripartite Burundi-République Démocratique du Congo-Haut-Commissariat pour les Réfugiés pour entre autres, relocaliser les camps des réfugiés burundais conformément aux normes exigées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et encourager leur retour volontaire dans leurs pays respectifs ;
- le chargement des services des migrations des deux pays d'étudier la question des postes frontaliers juxtaposés ;
- la mise en place d'une Commission Mixte Permanente en charge des questions Politiques, de Défense et de Sécurité ;
- l'harmonisation et la standardisation des outils et des pratiques qui concourent à réduire les conséquences de la circulation transfrontalière des maladies à travers les mouvements des populations des deux pays.

Au cours de sa visite, Madame Marie TUMBA NZEZA, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo a été reçue en audience par Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi pour lui transmettre un message de son Homologue Congolais, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Cette délégation de la République Démocratique du Congo a séjourné à Bujumbura du 04 au 05 octobre 2020 dans le cadre de la deuxième session de la Consultation Ministérielle Bilatérale sur la Paix et la Sécurité entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo.

(Rédaction MAECD)

## Journée Internationale de la prévention des catastrophes : "la gouvernance des risques des catastrophes".



Le monde entier célèbre la Journée Internationale de la prévention des catastrophes le 13 octobre de chaque année. Dans l'objectif de célébrer cette journée, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, CPC Gervais Ndirakobuca, a sorti jeudi le 08 octobre 2020 une déclaration où il a indiqué que la célébration de cette journée est axée sur le 5ème cible :

«augmenter nettement d'ici 2020 le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de la gestion des risques de catastrophes». Et le thème retenu pour cette année est : "la gouvernance des risques des catastrophes".

Le Ministre en charge de la Sécurité Publique a en outre rappelé qu'au Burundi, la célébration de cette journée coïncide avec la commémoration du 59ème anniversaire de l'assassinat du héros de l'Indépendance Nationale le Prince Louis Rwagasore, ainsi les activités marquant cette journée ont été organisées pour la date du 09 octobre 2020 et se sont déroulées à Nyeshenza en commune Mugina de la Province de Cibitoke.

(source:[www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Recrutement de nouveaux policiers



Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a organisé mercredi, le 07 octobre 2020, une conférence de presse pour communiquer que ce Ministère procé-

dera à l'inscription des candidats policiers du 21 octobre au 03 novembre 2020, toutes les catégories confondues. Il s'agissait en outre des candidats officiers qui vont regagner l'Institut Supérieur de Police ISP, des candidats brigadiers qui suivront leur formation à l'Ecole des Brigadiers de Police (EBPO). Les inscriptions se feront aux commissariats provinciaux de police de la province natale et pour les candidats agents, tous les jours ouvrables, le matin de 08h à 12h et les après midi de 14h à 17h.

Selon le Porte-Parole adjoint du Ministère de l'Intérieur, du Développement Commu-

nautaire et de la Sécurité Publique OPP2 Moïse Nkurunziza, les tests intellectuels et physiques seront organisés du 01 au 02 décembre 2020 pour les candidats officiers et brigadiers et du 03 au 4 décembre 2020 pour les candidats agents. Les candidats inscrits et remplissant les conditions se présenteront aux commissariats provinciaux de

police où ils se sont faits inscrire, munis de la carte d'identité, du récépissé reçu à l'inscription, d'un stylo bleu et d'une tenue de sport. Tous ces détails ont été donnés par le Porte-Parole adjoint du Ministère en charge de la Sécurité OPP2 Moïse Nkurunziza. (source:www.rtnb.bi)

## Le Ministre en charge de la Solidarité Nationale visite 4 orphelinats de Bujumbura



**L**e Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Madame Imelde Sabushimike a visité mardi, le 06 octobre 2020 quatre orphelinats de Bujumbura à savoir le centre résidentiel Maison Cana de Buterere, l'Orphelinat Officiel de Bujumbura sis à Jabe, le Centre Résidentiel des Sœurs Bene Bernadette sis à l'avenue de l'Université et le Centre Résidentiel Sacré Cœur de Jésus et Marie. Ces orphelinats hébergent entre 40 et 70 enfants d'âges variés.

La Ministre Imelde Sabushimike avait apporté des vivres et non vivres où chaque orphelinat recevait 1 tonne de riz, 500 kg de haricot, 20 pagnes et des savons. La Ministre salue le travail accompli par ces orphelinats

qui récupèrent des enfants orphelins ou abandonnés par leurs parents. Ces orphelinats comptent pour certains, des enfants déjà mariés, d'autres qui fréquentent l'Université, les Ecoles Secondaires, Primaires et la Maternelle.

Les Représentants de ces orphelinats remercient le Gouvernement pour les subsides et les appuis multiformes leur accordés. Ils soulèvent néanmoins des problèmes de suivi des enfants qui sont réinsérés dans des familles, pour leur développement intégral.

La Directrice de l'Orphelinat des Sœurs Bene Bernadette demande au Gouvernement un terrain pour des constructions pouvant accueillir plus d'enfants. Elle a demandé aussi de l'emploi pour les enfants hébergés par les orphelinats et qui terminent leurs études.

L'orphelinat Maison Cana de Buterere a des succursales à Gahombo et Rukago dans Kayanza et celui des Sœurs Bene Bernadette a des succursales à Gitega, Musinzira, Mugeru et Cankuzo.

(source:www.rtnb.bi)

## La Brigade spéciale anticorruption remet les marchandises saisies à l'OBR



La Brigade spéciale anticorruption a remis mardi 06 octobre 2020 à l'Office Burundais des Recettes (OBR), les marchandises frauduleuses saisies dans la province de Gitega. Ces marchandises sont constituées par 571 pagnes et 11 cartons de différentes sortes de vin et autres.

Comme l'a indiqué le Commissaire Général de la Brigade spéciale anticorruption, le Commissaire de Police Roger Ndikumana, ces marchandises ont été saisies dans un ménage qui se trouve au quartier Shatanya de la ville de Gitega par le commissariat régional anticorruption de Gitega. Le Commissaire Général de la Brigade spéciale anti-

corruption a fait savoir que ces marchandises sont d'une grande valeur même s'il n'est pas mieux indiqué pour déterminer leur valeur réelle.

Le Commissaire Général de la Brigade spéciale anticorruption, CP Roger Ndikumana a précisé que les pagnes saisies sont en provenance de la RDC et passent par les provinces de Cibitoke et Bujumbura tandis que les vins saisies proviennent de la Tanzanie.

Le CP Roger Ndikumana a appelé les fraudeurs à renoncer à ce comportement qui nuit l'économie du pays et a précisé que les auteurs risquent des sanctions sévères.

(source:www.rtnb.bi)

## Les professionnels des médias appelés à vulgariser les instruments des Droits de l'Homme



L'Association pour une Jeunesse Africaine Progressiste (AJAP) a organisé du 06 au 08 octobre 2020 à Bujumbura, un atelier de formation à l'endroit des journalistes sur la protection des Droits de l'Homme. Le Secrétaire Permanent au Ministère de la

Communication, de l'Information et des Médias a indiqué que le respect des droits humains est un moellon dans la préservation des acquis de la paix, la sécurité et la démocratie.

Dans son discours d'ouverture, le Président de l'AJAP Monsieur Eric Nsengimana, a indiqué que l'objectif de cet atelier de formation est d'échanger avec les professionnels des médias sur leur rôle dans la protection des Droits de l'Homme et renforcer leur capacité en matière du lien existant entre leur métier journalistique et les Droits de l'Hom-

me.

Il a en outre signalé que les échanges porteront sur les instruments internationaux, régionaux et nationaux des Droits de l'Homme, le lien existant entre le métier du journalisme et la protection des Droits de l'Homme, le monitoring et le reportage des cas de violations des Droits de l'Homme et la collaboration et plaidoyer avec les autorités compétentes.

Monsieur Eric Nsengimana a aussi affirmé que le rôle des journalistes reste indispensable dans le développement du pays en général et dans la promotion des Droits de l'Homme en particulier. «Vous êtes des intermédiaires entre le Gouvernement et les citoyens, des catalyseurs positifs ou négatifs», a rappelé le Président de l'AJAP, à ses Interlocuteurs.

En saluant le bon comportement que les professionnels des médias ont affiché lors des élections générales de 2020, le Président de l'AJAP a interpellé les journalistes à vivre toujours de la neutralité en s'écartant de toute chose de nature à semer la haine et la zizanie au sein de la population.

Quant au Secrétaire Permanent au Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a précisé qu'il trouve très pertinent le choix de ce thème pour échanger sur les instruments internationaux, régionaux et nationaux des Droits de l'Homme. Il a en outre rappelé que cet atelier intervient pendant la période post électorale et la mise en place des institutions démocratiques, c'est selon lui, une opportunité de faire une introspection par rapport à l'exercice du métier du journalisme. La liberté d'expression prend plusieurs formes et revêt diverses connotations, en l'occurrence la liberté de la presse, la liberté des spectacles, la liberté de l'enseignement, les libertés de diffuser des opinions etc. a indiqué le Se-

crétaire Permanent au Ministère en charge de la Communication.

Il a laissé alors entendre que lorsque les médias en tant que moyen d'éducation et vecteur de valeurs sociales, sont utilisés à des fins subversives ou préjudiciables à autrui, les conséquences peuvent être destructrices pour la cohésion sociale; la tolérance et la stabilité. Ce comportement est également contraire aux principes des Droits de l'homme, fondés sur l'égalité, la non-discrimination et le respect de la dignité inhérente à la personne humaine a précisé le Secrétaire Permanent au Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Il a alors remercié l'AJAP pour son dynamisme dans la mobilisation de la population en général et de la jeunesse en particulier. Il les a encouragés de progresser dans cette voie d'innovation et en faisant preuve d'ingéniosité en vue de l'atteinte des résultats escomptés en matière de maintien de la paix et de la sécurité ainsi que la promotion des Droits de l'Homme.

Signalons que cet atelier de formation a été financé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale.

(source:[www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

~ 1 ~

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 octobre 2020, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Les points suivants ont été analysés :

1. **Projet de loi portant révision de la loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature**, présenté par le Ministre de la Justice.

Dans toute société, la justice joue un rôle très important. Conscient de sa place dans l'édification et la consolidation de l'Etat de droit, le Gouvernement de la République du Burundi a mis la justice au centre de ses préoccupations. C'est pourquoi elle occupe une bonne place dans le Plan National de Développement.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est l'un des outils indispensables pour faire face aux défis qui se posent afin de satisfaire aux aspirations de la population en matière de justice. C'est ce puissant levier dont l'Etat a besoin.

Il doit être à la hauteur de sa mission principale en l'occurrence être le véritable protecteur des droits des justiciables et des magistrats.

La loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature nécessite d'être révisée pour avoir un cadre légal adapté à l'importance de l'enjeu. C'est l'objet de ce projet.

Entre autres innovations qu'il apporte, il clarifie la place du Président de la République, Magistrat suprême au sein de ce Conseil, met en relief les pouvoirs du Conseil et précise le statut des membres.

A l'issue du débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques corrections.

~ 2 ~

## **2. Projet de loi portant complément des dispositions du Code de Procédure Civile relatif à la réinstitution des Notables de la Colline, présenté par le Ministre de la Justice.**

Dans toutes les sociétés humaines, la vie sociale est toujours ponctuée par des conflits variés. Pour résoudre ces conflits, chaque peuple développe des mécanismes appropriés de règlement des malentendus selon ses traditions. Le Burundi n'a pas échappé à cette règle.

Conscient de l'importance du mode traditionnel de règlement des conflits, le législateur avait, à travers la loi n°1/004 du 15 janvier 1987 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires, institué le Conseil des Notables de la colline afin de favoriser plus la réconciliation que l'application stricte des règles de droit. Cette procédure a été abandonnée par la loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires.

Actuellement, le besoin de revenir à cette institution traditionnelle se fait sentir, en raison notamment de l'importance du volume des litiges que connaissent les cours et tribunaux, le coût et la lenteur des procédures ainsi que la distance géographique.

La conciliation étant par ailleurs un moyen d'améliorer l'accès à la justice pour tous, la place du Conseil des Notables de la colline dans le système procédural burundais est indéniable.

Il s'avère nécessaire de réorganiser cette institution pour qu'elle mérite la confiance des citoyens et contribue aux défis en matière d'accès à la justice, ainsi qu'à la consolidation de la paix sociale et du développement du pays. C'est l'objet de ce projet.

Il précise les attributions de ce Conseil, sa composition et les critères pour en faire partie, ainsi que son fonctionnement.

Après échange et débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches.

## **3. Projet de décret portant mode d'élection des membres du Conseil des Notables collinaires, présenté par le Ministre de la Justice.**

Dans le souci d'asseoir une justice de proximité comme réponse aux préoccupations du justiciable, la Gouvernement a initié la loi réinstituant le Conseil des Notables de la colline. Ce conseil contribuera à asseoir la paix sociale à travers le règlement amiable des différends.

Cette loi prévoit que le mode d'élection des membres du Conseil des Notables soit fixé par décret.

~ 3 ~

C'est ainsi que ce projet de décret précise les conditions d'éligibilité des membres du Conseil des Notables, la manière dont le scrutin est préparé, le mode de scrutin et les procédures de vote, ainsi que la manière dont les résultats sont proclamés.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

#### **4. Projet de décret portant institution du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage 2022**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Dans tout pays, le recensement de la population sert à recueillir, à regrouper, à analyser, à publier des données démographiques, économiques et sociales à un moment donné.

Selon la recommandation des nations unies, la période intercensitaire est de dix ans.

Au Burundi, le dernier recensement a été organisé en 2008.

Les données issues de cette opération sont devenues obsolètes et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs. Le Burundi aurait dû réaliser un autre recensement en 2018 n'eut été le report adopté par les pays de la communauté Est Africaine pour réaliser leur recensement en 2022 afin d'harmoniser la base de données sur le recensement dans ces derniers ainsi que les données des autres indicateurs de la communauté.

En vue de respecter l'échéance de 2020, le Conseil national de l'Information Statistique a recommandé que les préparatifs de cette opération débutent dans les plus brefs délais et de coupler cette opération avec le premier recensement de l'agriculture et de l'élevage.

Ce recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage se propose de faire le bilan démographique, de déterminer les caractéristiques de l'habitat, de faire le point sur le potentiel agricole et pastoral.

Toutes ces données seront nécessaires pour la planification du développement.

Les préparatifs de ce recensement doivent débiter dans les meilleurs délais.

C'est dans ce souci que ce projet est proposé. Il définit les bases légales de l'opération et en définit les structures d'organisation.

A l'issue des échanges et débat, le Conseil l'a adopté après y avoir apporté certains enrichissements.

~ 4 ~

**5. Projet de décret portant révision du décret n°100/19 du 7 octobre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.**

La lutte contre la prolifération des armes est un impératif majeur de sécurité nationale. Pour ce faire, un cadre juridique et institutionnel adapté à l'évolution et à l'environnement socio-sécuritaire s'avère indispensable.

C'est dans ce cadre que la loi portant régime des armes légères et de petit calibre a été promulgué en août 2009.

Dans le même ordre d'idées, la Commission Nationale Permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a été mise en place en octobre 2010.

Dix ans après la mise en œuvre de la politique de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre par la Commission, une évaluation du cadre de fonctionnement de la Commission appelle une révision. D'où la nécessité de ce projet.

Entre autres modifications, le projet de décret tient compte du fait que le Ministère de tutelle de la Commission a vu ses missions s'étendre à d'autres domaines et sa dénomination changer, d'où une nécessité d'adaptation.

Pour éviter la confusion avec le Secrétariat Permanent au niveau ministériel, le projet propose le changement du Secrétariat Permanent au niveau de la Commission en une Coordination nationale permanente.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

**6. Projet de décret portant octroi du deuxième renouvellement du permis de recherche de la colombo-tantalite et minerais associés sur le périmètre Runyankezi en faveur de la société N.T.E.G.A HOLDING BURUNDI**

**7. Projet de décret portant octroi du premier renouvellement du permis de recherche de l'or et minerais associés sur le périmètre Muhwazi en faveur de la société African Mining Limited**

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

~ 5 ~

La société **N.T.E.G.A Holding Burundi S.A** a obtenu le permis de recherche de la colombo-tantalite et ses éléments accompagnateurs sur le périmètre dénommé « Runyankezi » en mai 2015.

Après trois années de recherches, cette société a déposé une demande de renouvellement de son permis, conformément aux dispositions du Code Minier du Burundi et l' a obtenu en août 2018 pour une période de deux ans.

La société a poursuivi ses travaux de recherche durant la période de validité du renouvellement du permis de recherche. Entre-temps, cette société a demandé et obtenu un permis d'exploitation de ces minerais sur une partie de ce périmètre.

En février 2020, la société a introduit une demande pour le deuxième renouvellement pour une durée de deux ans non renouvelables selon les dispositions du Code Miniers du Burundi, sur le périmètre restant.

Concernant la société **African Mining Limited**, elle a obtenu son permis de recherche pour l'or et minerais associés sur le périmètre Muhwazi en août 2017 pour une période de trois ans.

Entre-temps, elle a demandé, elle aussi, un permis d'exploitation sur une partie de son périmètre.

Après trois années de recherches, cette société a introduit une demande de renouvellement de son permis sur le périmètre restant, conformément aux dispositions du Code Minier du Burundi.

Après échange et débat sur ces projets, le Conseil a constaté que :

- Avant de demander un quelconque renouvellement, ces sociétés doivent d'abord justifier les raisons ayant fait que les recherches ne soient pas achevées dans les délais.
- Ces sociétés doivent également montrer les résultats de l'exploitation des minerais sur les parties des périmètres pour lesquelles elles ont obtenu les permis d'exploitation.
- Elles doivent aussi produire des rapports sur les résultats des recherches qu'elles ont déjà effectuées pour que l'Etat connaissent la quantité et la qualité des minerais qu'elles ont trouvées pour bien évaluer leur valeur.

Les modalités d'exploitation seront discutées avec ces sociétés dans un partenariat gagnant-gagnant.

~ 6 ~

Ces demandes de renouvellement n'ont pas été acceptés aussi longtemps que ces éléments ne seront pas encore clarifiés.

8. **Projet d'avenant au contrat de gérance n°760/01/DG/2017 du 15 février 2017 pour les opérations de facturation, de paiement des produits eau potable et électricité et règlement de factures, signé entre l'Etat du Burundi et la société PAYWAY BURUNDI**
9. **Projet d'avenant au contrat de Régie intéressée n°760/01/CRI/2017 pour la fourniture des équipements et le package des solutions intelligentes pour l'analyse, la collecte, le stockage et le partage des données fiables dans le système de facturation du centre de revenus prioritaires en vue d'une gestion et d'un suivi performants des secteurs hydrauliques de Bujumbura, signé entre l'Etat du Burundi et la société ITRON GLOBAL TRADING**

Les deux projets ont été eux aussi présentés par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

L'Etat du Burundi a signé des contrats avec ces deux sociétés en Mars 2017.

Ces contrats avaient un terme de trois ans et ont pris fin le 04 mars 2020 pour PAYWAY Burundi , et le 04 avril 2020 pour ITRON GLOBAL TRADING.

Ces sociétés travaillent pour le moment dans l'illégalité puisqu'elles se réfèrent aux termes des contrats expirés, d'où nécessité de redresser la situation.

Selon l'article 46 de la loi de juillet 2019 portant régime général des contrat de partenariat public-privé « Les contrats conclus avant la date de la promulgation de la présente loi restent valides pour leur durée. Ils restent régis par les lois et règlements sous lesquels ils ont été établis. Ces contrats font objet d'une évaluation et suivi par l'Agence d'Appui à la réalisation des contrats de Partenariat Public –Privé (ARCP)

Un rapport est transmis au Conseil des Ministres par les organes habilités pour appréciation et décision ».

L'Agence d'Appui à la réalisation des contrats de Partenariat Public –Privé a effectué une mission d'évaluation et a trouvé que le niveau de mise en œuvre des contrats est relativement satisfaisant par ces sociétés.

Pour le moment, il y a un dialogue constructif en cours pour trouver une solution alternative à la gestion des contrats expirés par voie d'avenant, avec

~ 7 ~

engagement réciproque de négocier de nouveaux contrats conformément à la loi de juillet 2019 portant régime général des contrats de partenariat public-privé.

Ainsi, PAYWAY Burundi et ITRON GLOBAL TRADING d'un côté et la REGIDESO de l'autre côté ont convenu des avenants aux contrats d'une durée de neuf mois, avec effet rétroactif à la date d'expiration du contrat.

Ces avenants ont pour but de donner aux parties un temps suffisant de négociation et de conclusion de nouveaux contrats conformes à la loi de juillet 2019 portant régime général des contrat de partenariat public-privé.

C'est pourquoi ces projets d'avenants sont proposés.

Après échange et débat, ces avenants ont été acceptés. Néanmoins :

- Le Conseil a rappelé que l'Etat a donné une mission à la REGIDESO de vendre l'énergie et l'eau potable pour le compte de l'Etat. Les marchés accordés à ces deux sociétés constituent, à cet effet, une sous traitance et cela montre que la REGIDESO n'est pas en mesure de faire correctement son travail.
- Il a été en plus demandé à la REGIDESO de montrer ce qu'elle produit, ce qu'elle vend et ce qu'elle gagne avant d'envisager la signature de nouveaux contrats et ce dans un délai ,ne dépassant pas deux mois.
- Dans ce même délai de deux mois, la REGIDESO doit avoir généralisé l'utilisation des compteurs à système moderne de pré-paiement, et pour l'électricité(cash-power), et pour l'eau (cash-water) pour éviter des vols.
- Il a enfin été demandé au Ministre en charge de l'Energie de proposer des mesures globales et individuelles qui s'imposent pour redresser la REGIDESO afin qu'elle accomplisse la mission qui lui a été confiée.

#### **10.Note sur la mission principale de la Banque d'Investissement pour les Jeunes, présentée par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture**

La Banque d'Investissement pour les Jeunes a été créée avec pour objet de contribuer au financement des projets de développement initiés par les jeunes qui sont organisés en groupements ou entreprises.

Elle a pour mandat d'octroyer des crédits aux groupements des jeunes à des taux préférentiels ne dépassant pas 7% sans les hypothèques classiques exigées par les banques commerciales.

~ 8 ~

Alors que cette banque n'a pas encore commencé à mettre en œuvre sa mission initiale, lors d'une Assemblée générale du Conseil d'Administration de la Banque, une décision a été prise en date du 02 septembre 2020, d'octroyer des crédits commerciaux aux opérateurs économiques.

Cette décision confère dorénavant à la Banque un statut de banque à caractère commercial et relègue au second plan le mandat principal pour lequel il a été créé.

La Note propose une série de propositions afin que la Banque opère dans le cadre de son mandat, notamment la révision de certains textes qui la régissent surtout au niveau du Conseil d'Administration pour se conformer à la vision du Gouvernement en faveur de l'investissement pour les jeunes.

Après échange et débat, le Conseil a constaté que la Banque d'Investissement des Jeunes a besoin d'avoir un volet commercial pour se développer et répondre à l'objectif qui lui a été assigné.

A cet effet, elle doit être ouverte à quiconque voudrait y ouvrir un compte.

La différence interviendra au moment de l'octroi des crédits car les crédits aux projets des jeunes seront accordés à des taux d'intérêt préférentiels et d'autres à des taux ordinaires appliqués par d'autres banques.

Il a été également recommandé de trouver des mécanismes d'alimentation régulière du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) qui garantit le remboursement de ces crédits accordés au jeunes.

## **11.Divers**

Le Conseil des Ministres a été informé par le Coordonnateur du Bureau des Etudes Stratégiques et de Développement à la Présidence de la République sur le Programme national d'autonomisation économique et d'emplois des jeunes chômeurs diplômés au Burundi et sur la digitalisation de la campagne nationale de recensement de ces jeunes.

Ce Programme est à un stade avancé car sur tout le territoire burundais, tous les jeunes chômeurs ont été recensés grâce à un logiciel développé par de jeunes ingénieurs Burundais.

Actuellement toutes les données quant à leur effectif, le niveau et la qualification, et la situation sociale sont disponibles.

Très prochainement, les organes de mise en œuvre de ce Programme seront mis en place.

Le Conseil des Ministres a apprécié ce Programme et en a profité pour féliciter ce jeunes ingénieurs burundais pour le travail accompli grâce à leur savoir-faire.

~ 9 ~

Il a invité toutes les structures de l'Etat qui ont besoin de leurs compétences, de mettre à profit leur expertise.

Bujumbura, 08 octobre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

**Ministère des Affaires Etrangères et  
de la Coopération au Développement**

**Direction de la Communication**

**[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)**

**Twitter: @MAEBurundi**